

**PROJET DE TRANSFORMATION
DU CENTRE DE VALORISATION
DES DÉCHETS MÉNAGERS
À IVRY-PARIS XIII**

Dossier d'enquête publique

Guide de
lecture



QU'EST-CE QU'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ?

*Le projet de transformation du centre d'Ivry-Paris XIII est l'objet d'une enquête publique portant sur la **Demande d'autorisation d'exploiter (DDAE)** la future Unité de valorisation énergétique (UVE), première composante d'un projet d'Unité de valorisation organique et énergétique (UVOE), ainsi que sur la demande de **Permis de construire (PC)** valant également permis de démolir l'usine actuelle.*

*Ces deux procédures, DDAE et PC, font l'objet d'une **enquête publique unique**, conformément aux articles L. 123-6 et R. 123-7 du Code de l'environnement.*

L'enquête publique est une procédure obligatoire qui intervient avant la phase travaux. Elle doit permettre au public de s'informer et de donner son avis afin d'éclairer le maître d'ouvrage sur les décisions à prendre.

LE GUIDE DE LECTURE ET LE RÉSUMÉ NON-TECHNIQUE GLOBAL

Pour faciliter la compréhension du projet par le grand public, le Syctom a élaboré deux documents, joints au dossier d'enquête publique.



*Le présent **guide de lecture** liste les pièces du dossier d'enquête publique afin d'aider le public à trouver facilement l'information recherchée sur le projet.*



*Le **Résumé non-technique (RNT) global** est quant à lui destiné à présenter, de façon claire et synthétique, l'essentiel du projet.*

COMMENT VOUS REPÉRER DANS LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

Les couleurs utilisées en surlignage correspondent à celles des tomes et des intercalaires séparant les différentes pièces.

Le dossier d'enquête publique comprend **deux sous-dossiers** :

- le Dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) ;
- le Dossier de demande de permis de construire (PC) valant permis de démolir l'usine existante.

Chacun de ces deux sous-dossiers comprend plusieurs tomes.

Le DDAE est composé de 6 tomes répartis comme suit :

tome 1 : demande d'autorisation d'exploiter ;

tomes 2, 3, 4 et 4 bis : étude d'impact (EI) sur l'environnement et ses annexes ;

tome 5 : étude de dangers (EDD) et ses annexes.

Le PC compte également 6 tomes :

tome 1 : demande de permis de construire ;

tomes 2, 3, 4 et 4 bis : étude d'impact (EI) sur l'environnement et ses annexes ;

tome 5 : dossiers de vérification de la conformité du projet aux règles applicables.

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

TOME 1 : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER



Lettre de demande

Ce document présente l'objet de la demande ainsi que les capacités techniques et financières du demandeur.

1. Préambule et contexte général de l'opération
2. Demande et identification des acteurs du dossier
3. Emplacement et informations générales
4. Rubriques de la nomenclature et statut SEVESO
5. Description du projet
6. Capacité technique et financière du demandeur
7. Origine géographique des déchets et compatibilité avec la planification
8. Garantie financière
9. Avis sur la remise en état du site
10. Annexes

Plans réglementaires

1. Plan de situation (1/50 000° avec rayon d'affichage)
2. Plan des abords (1/2500°)
3. Plans d'ensembles des principales installations (1/200° à 1/1000°)

Mention des textes régissant l'enquête publique

Ce document présente le cadre juridique et administratif dans lequel se déroule l'enquête publique.

1. Objet de l'enquête publique
2. Insertion de l'enquête dans la procédure administrative relative à l'opération
3. Synoptique de la procédure incluant l'enquête publique

Notice hygiène et sécurité du personnel exploitant

Ce document expose les dispositions et moyens à mettre en œuvre pour améliorer les conditions de travail du futur personnel exploitant.

1. Hygiène et conditions de travail
2. Sécurité et santé
3. Formation/information et surveillance médicale
4. Principaux textes de références

Avis de l'Autorité environnementale sur l'EIE et des différents services

Ce document comprend l'avis de l'Autorité environnementale sur l'étude d'impact du projet, le mémoire en réponse du Sycotom ainsi que les avis des différents services instructeurs du dossier.

Copie du récépissé de dépôt du PC

Récépissé du dossier DDAE par les CHSCT du Sycotom et de la société IVRY-PARIS XIII

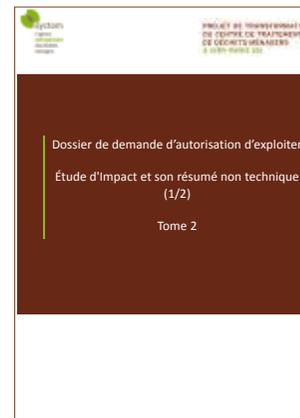
TOMES 2, 3, 4 ET 4 BIS : ÉTUDE D'IMPACT (EI) SUR L'ENVIRONNEMENT ET SES ANNEXES



Résumé non technique de l'étude d'impact

Ce document présente, de manière succincte et accessible à tous une synthèse de l'étude d'impact.

Ce document, au format A3 paysage, est séparé des autres pièces.



Tome 2 - Étude d'impact 1/2

L'étude d'impact a pour objectifs de rendre compte de l'examen effectué pour caractériser l'état initial de l'environnement sur le site d'implantation du projet, ainsi que les effets de ce dernier sur l'environnement et les mesures associées pour éviter, réduire ou compenser ces impacts.

Partie I : Introduction et contexte de l'étude

- I.1 Préambule et contexte général de l'opération
- I.2 Présentation du présent rapport
- I.3 Le contenu de l'étude d'impact
- I.4 Identité du demandeur

Partie II : Description du site actuel

Ce document présente le fonctionnement des installations actuellement présentes sur le site d'Ivry-Paris XIII.

- II.1 Localisation des installations actuelles
- II.2 Historique du centre et arrêtés d'autorisation
- II.3 Présentation générale du centre actuel
- II.4 Présentation de l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM)
- II.5 Centre de tri
- II.6 Déchetterie
- II.7 Modalités de surveillance du centre actuel

Partie III : Description du projet

Ce document détaille le fonctionnement de la future installation et de ses équipements ainsi que l'organisation prévue pour les travaux.

- III.1 Localisation du projet
- III.2 Étapes de réalisation du projet UVE
- III.3 Origine et qualification des déchets
- III.4 Présentation des installations de l'UVE
- III.5 Bilans des flux au sein du projet UVE
- III.6 Parti pris architectural et paysager
- III.7 Phase chantier - phasage des travaux
- III.8 Évolution vers l'UVOE
- III.9 Annexes

Partie IV : Justification du projet et esquisse des principales solutions de substitution

Ce document a pour objet de présenter l'intérêt du projet pour la collectivité et met en évidence les partis pris dans la conception du projet. Il présente également les solutions de substitution examinées par le maître d'ouvrage.

- IV.1. Justification des principes directeurs retenus pour le projet global UVOE
- IV.2. Justification du dimensionnement retenu pour le projet UVE, objet de la présente demande d'autorisation
- IV.3. Esquisse des principales solutions de substitution au projet UVOE
- IV.4. Rappel des raisons ayant fondé la qualification d'intérêt général du projet UVOE

Partie V : Analyse de l'état initial du site et de son environnement

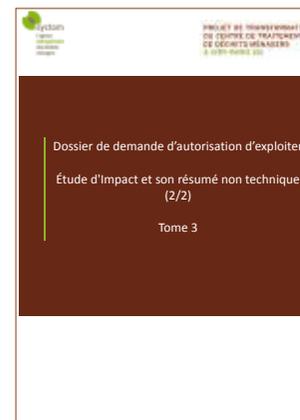
Ce document consiste en un état des lieux du site et de son milieu, puis en une définition du niveau de sensibilité des différents enjeux présents.

- V.1 Délimitation du périmètre de l'étude d'impact
- V.2 Environnement physique
- V.3 Environnement naturel (espaces naturels)
- V.4 Environnement humain et biens matériels
- V.5 Qualité de l'air
- V.6 Environnement sonore (le bruit)
- V.7 Composantes techniques à l'échelle de la commune et de l'usine
- V.8 Outils de planification du territoire
- V.9 Risques naturels et technologiques
- V.10 Étude des interrelations
- V.11 Aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet
- V.12 Synthèse des enjeux environnementaux et sensibilité du projet

Partie VI : Analyse des effets négatifs et positifs, directs et indirects, temporaires et permanents, à court, moyen et long terme du projet sur l'environnement et mesures associées

Sur la base des enjeux précédemment identifiés, ce document liste les effets de l'installation projetée sur l'environnement.

- VI.1 Rappel du phasage et de la durée des travaux de construction de l'UVE
- VI.2 Démarche environnementale générale
- VI.3 Effets temporaires et permanents liés au projet d'UVE et mesures associées
- VI.4 Effets temporaires liés à la phase de déconstruction de l'UIOM et mesures associées
- VI.5 Effets temporaires et permanents liés au projet d'UVOE dans son ensemble et mesures associées



Tome 3 - Étude d'impact 2/2 et ses annexes

Partie VII : Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus

Ce document comporte une description des autres projets connus sur le territoire d'étude et une évaluation de leurs effets cumulés avec ceux de l'UVE projetée.

- VII.1 Rappel des textes réglementaires
- VII.2 Détermination des projets dont les impacts peuvent être cumulés
- VII.3 Détermination des effets du projet UVE pouvant être cumulés
- VII.4 Effets cumulés du projet UVOE

Partie VIII : Compatibilité du projet avec les documents de planification et son articulation avec les plans, schémas et programmes

Ce document justifie la compatibilité du projet d'UVE avec plusieurs documents cadres.

- VIII.1 Rappel de tous les plans, schémas et programmes
- VIII.2 Compatibilité du projet avec l'affectation des sols
- VIII.3 Domaine de l'eau
- VIII.4 Domaine de l'air et l'énergie
- VIII.5 Domaine des déchets
- VIII.6 Domaine de l'environnement naturel
- VIII.7 Compatibilité du projet avec d'autres domaines

Partie IX : Présentation des mesures pour éviter, réduire ou compenser les effets du projet sur l'environnement

Ce document met en évidence les mesures prévues par le maître d'ouvrage afin d'éviter, réduire ou compenser les effets de l'UVE.

- IX.1 Préambule
- IX.2 Synthèse des effets du projet et mesures associées
- IX.3 Modalités de suivi des mesures et de leurs effets
- IX.4 Les coûts des mesures d'évitement, de réduction et de compensation

Partie X : Analyse des meilleures techniques disponibles (MTD)

Ce document justifie la compatibilité du projet avec les exigences techniques définies par la réglementation européenne pour les installations classées pour la protection de l'environnement.

- X.1 Contexte réglementaire et MTD applicables
- X.2 MTD Incinération des déchets
- X.3 MTD Efficacité énergétique
- X.4 MTD Émissions dues aux stockages des matières dangereuses ou en vrac
- X.5 MTD Principes généraux de surveillance
- X.6 Conclusion

Partie XI : Conditions de remise en état du site

Ce document détaille les mesures prévues par le Sycotom pour remettre en état le site une fois l'exploitation de l'UVE terminée.

- XI.1 Rappel du contexte
- XI.2 Principes généraux de la remise en état
- XI.3 Définition de l'usage futur des terrains
- XI.4 Information préalable de la Préfecture
- XI.5 Mémoire de réhabilitation
- XI.6 Mise en œuvre et suivi du mémoire de réhabilitation
- XI.7 Modalité pratiques d'application du site
- XI.8 Constitution de garanties financières

Partie XII : Présentation des méthodes utilisées et des difficultés rencontrées

XII.1 Généralités

XII.2 Le recueil des données environnementales

XII.3 Bibliographie

XII.4 Analyse des méthodes pour évaluer
les effets du projet

XII.5 Difficultés rencontrées

Partie XIII : Auteurs de l'étude d'impact

XIII.1 Auteurs de l'étude d'impact
hors études complémentaires

XIII.2 Auteurs des études complémentaires

Partie XIV : Éléments disponibles dans l'étude de dangers

Annexes de l'étude d'impact

Annexe 1. Procédure de suivi des camions radioactifs

Annexe 2. Coupe du bâtiment UVE

Annexe 3. Fiche du poste 75114001 - station météorologique Paris Montsouris

Annexe 4. Notion de bon état des eaux souterraines et superficielles

Annexe 5. Fiche Natura 2000 - FR1112013 - Sites de Seine-Saint-Denis

Annexe 6. Évolution du trafic fluvial en 2015/2014 - sections de Seine 304 et 305

Annexe 7. Avis de la DRAC n°5633

Annexe 8. Tableau ICPE

Annexe 9. Plan de dévoiement des réseaux

Annexe 10. Tableau des dispositions du SDAGE Seine Normandie 2016-2021

Annexe 11. Tableau des dispositions du SAGE de la Bièvre

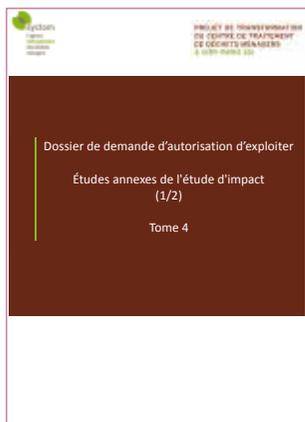
Annexe 12. Extrait du BREF Efficacité Énergétique - Tableau des MTD 17 à 29

Annexe 13. Courrier du gestionnaire du parking

Annexe 14. Courrier de démarche auprès du gestionnaire du réseau

Annexe 15. Bilan des étapes des concertations passées (*document relié séparément des autres annexes de l'étude d'impact*)

Annexe 16. Pour une gestion ambitieuse et responsable des déchets métropolitains - Contribution du Sycotom à l'élaboration du PRPGD d'Île-de-France



Tome 4 - Études annexes à l'étude d'impact 1/2

Annexe A. Étude d'impact des flux routiers

Annexe B. Évaluation des risques sanitaires (ERS) pour le projet de transformation du centre de valorisation des déchets Ivry-Paris XIII

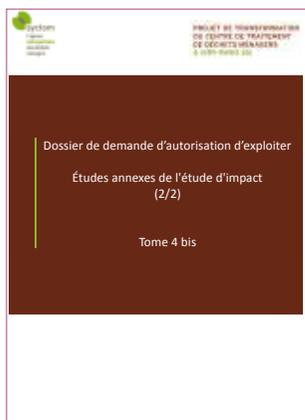
Annexe C. État zéro / Cartographie des odeurs de l'état initial de l'étude d'impact

Annexe D. Modélisation de la dispersion des odeurs du projet d'unité de valorisation énergétique d'Ivry- Paris XIII sur la base des années météorologiques 2013 à 2015

Annexe E. Modélisation hydrogéologique

Annexe F. Étude hydraulique approfondie avec modélisation

Annexe G. Volet biodiversité / faune-flore de l'étude d'impact



Tome 4 bis - Études annexes à l'étude d'impact 2/2

Annexe H. Étude d'impact acoustique et vibratoire de l'UVE IVRY PARIS XIII (en phase exploitation)

Annexe I. Rapport de base IED

Annexe J. Bilan carbone prévisionnel de l'UVE

Annexe K. Analyse coûts-avantages pour évaluer l'opportunité de valoriser de la chaleur fatale (selon arrêté du 09 décembre 2014)

Annexe L. Note de compatibilité du projet UVE au PPRI

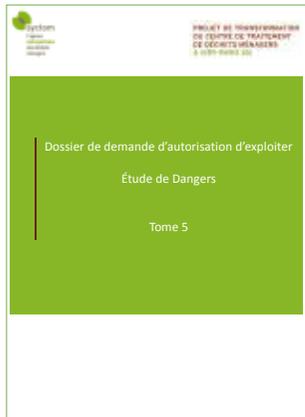
TOME 5 : ÉTUDE DE DANGERS (EDD) ET SES ANNEXES



Résumé non technique de l'EDD

Ce document présente une synthèse de l'étude de dangers de manière succincte et accessible à tous.

Ce document, au format A3 paysage, est séparé des autres pièces.



Étude de dangers et ses annexes

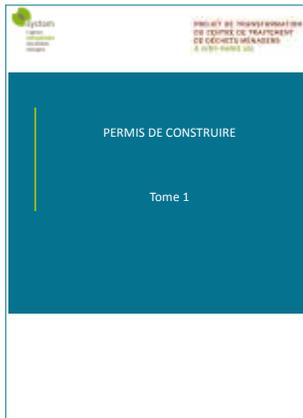
L'étude de dangers est réalisée dans le cadre du dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) de la future Unité de valorisation énergétique (UVE). L'étude de dangers décrit les risques présentés par une ICPE, leur potentielle gravité, leur probabilité de survenance et l'ensemble des dispositifs mis en œuvre pour empêcher leur survenance ou pour en réduire les effets. Ce document justifie que le projet d'UVE permet d'atteindre, dans des conditions économiquement acceptables, un niveau de risque aussi bas que possible, compte tenu de l'état des connaissances et des pratiques et de la vulnérabilité de l'environnement de l'installation projetée.

1. Préambule et contexte général de l'opération
 2. Méthodologie de l'étude de dangers
 3. Environnement général
 4. Description des installations du site
 5. Organisation de la sécurité
 6. Analyse du retour d'expérience
 7. Identification des potentiels de dangers
 8. Caractérisation des agressions externes potentielles
 9. Analyse préliminaire des risques
 10. Synthèse des phénomènes dangereux maximum retenus
 11. Évaluation de l'intensité des effets des phénomènes dangereux
 12. Étude détaillée des risques
 13. Appréciation des risques industriels liés au programme UVOE
 14. Conclusion
- Annexe 1 :** Fiches de données de sécurité (FDS)
Annexe 2 : Accidentologie
Annexe 3 : Note de calcul INERIS du volume inflammable en cas de fuite sur le réseau de tuyauterie gaz
Annexe 4 : Note de calcul de l'énergie résiduelle après arrêt de la combustion
Annexe : Analyse de risque foudre

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

TOME 1 : DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Le premier tome du permis de construire comprend plusieurs documents qui mettent en évidence l'insertion de la future UVE dans le contexte environnant et qui démontrent sa conformité à la réglementation en vigueur.



PC 00 - Formulaire de demande de PC

Ce formulaire CERFA est le document administratif exigé pour toute demande de permis de construire.

PC 00 - Pièces annexes

Annexe 1. Fiche solidité

Annexe 2. Plan de limite parcellaire (avec parcelles et surfaces)

PC 01 - Plan de situation

PC 02 - Plan de masse et plan des réseaux

PC 02. Plan de masse

PC 02. Plan des réseaux

PC 02. Plan de masse et plan des réseaux des aménagements provisoires

PC 02. PTF n°2017-068 pour le raccordement RTE

PC 03 - Coupes longitudinale et transversale sur le terrain

PC 03. Coupe longitudinale sur le terrain

PC 03. Coupe transversale sur le terrain

PC 03. Coupe des aménagements provisoires

PC 04 - Notice architecturale et paysagère

La notice architecturale présente le projet défini par les architectes. Elle décrit la façon dont les constructions prévues s'insèrent dans leur environnement.

PC 04. Notice architecturale et paysagère

PC 04. Notice architecturale et paysagère des aménagements provisoires

PC 05 - Plans des toitures, façades et typologie des clôtures

PC 05. Plan des toitures

PC 05. Façades nord

PC 05. Façades ouest

PC 05. Façades sud

PC 05. Façades est

PC 05. Typologie des clôtures

PC 05. Aménagements provisoires - Élévation voie SNCF

PC 05. Aménagements provisoires - Élévation Victor Hugo

PC 06 - Perspectives d'insertion du projet

PC 06. Perspectives d'insertion du projet

PC 06. Perspectives d'insertion des aménagements provisoires

PC 07 - Photos du terrain dans son environnement proche

PC 08 - Photos du terrain dans son environnement lointain

PC 10 - Projet sur domaine public ou en surplomb du domaine public

PC 10. Projet sur domaine public ou en surplomb du domaine public

PC 10. Accord Ville de Paris

PC 10. Accord SNCF Réseau

PC 11 - Étude d'impact sur l'environnement et ses annexes

Voir page suivante

PC 13 - Attestation PPRI

PC 16-1 - Règlementation thermique

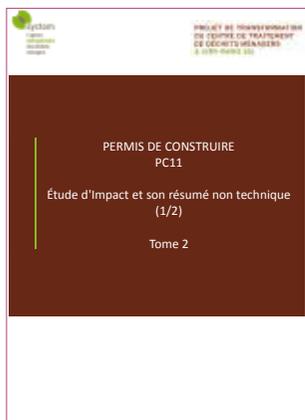
PC 25 - Courrier du Préfet du Val de Marne

PC 27 A1 - Pièces constituant le permis de démolir (plan & coupe)

PC 27 A2 - Pièces constituant le permis de démolir (photographie)

PC 31-1 - Courrier de l'EPA ORSA

TOMES 2, 3, 4 ET 4 BIS : ÉTUDE D'IMPACT (EI) SUR L'ENVIRONNEMENT ET SES ANNEXES



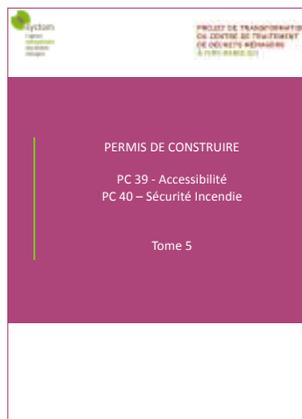
PC11 - Étude d'impact sur l'environnement et mention des textes régissant l'enquête publique

L'étude d'impact du projet de transformation du centre d'Ivry-Paris XIII est réglementairement exigée dans le Dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) et dans le Dossier de demande de permis de construire (PC).

L'étude d'impact présente dans le dossier de permis de construire étant identique à celle présente dans le DDAE, le sommaire est le même (voir pages 9 à 19 du présent guide de lecture)

TOME 5 : DOSSIERS DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ DU PROJET AUX RÈGLES APPLICABLES

Ces deux séries de documents avec leurs annexes décrivent d'une part les dispositions en matière d'accessibilité aux personnes en situation de handicap, et d'autres part les mesures prises pour assurer la conformité de la future installation recevant du public aux règles en matière de sécurité incendie.



PC39 - Notice et plans relatifs à l'accessibilité

PC 39. Plan de masse

PC 39. Plan niv. 19.50 m.

PC 39. Plan niv. 16.00 / 17.40 m.

PC 39. Plan niv. 12.00 / 13.40 m.

PC 39. Plan niv. 08.00 / 10.50 m.

PC 39. Plan niv. 05.00 / 06.50 m.

PC 39. Plan niv. -1.00 / +0.00 m.

PC 39. Plan niv. -4.00 m.

PC 39. Plan niv. -7.00 m.

PC 39. Notice relative à l'accessibilité

PC 39. Dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des établissements recevant du public aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique

PC40 - Notice et plans relatifs à la sécurité incendie

PC 40. Plan de masse

PC 40. Points d'accès en façades

PC 40. Plan niv. 39.50 m.

PC 40. Plan niv. 24.00 m.

PC 40. Plan niv. 19.50 m.

PC 40. Plan niv. 16.00 / 17.40 m.

PC 40. Plan niv. 12.00 / 13.40 m.

PC 40. Plan niv. 08.00 / 10.50 m.

PC 40. Plan niv. 05.00 / 06.50 m.

PC 40. Plan niv. -1.00 / +0.00 m.

PC 40. Plan niv. -4.00 m.

PC 40. Plan niv. -7.00 m.

PC 40. Notice relative à la sécurité incendie

PC 40. Notice relative à la sécurité incendie des aménagements provisoires

TABLE DES ACRONYMES

AAPPMA : Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques

AASQA : Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air

ABF : Architecte des Bâtiments de France

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

ADES : Accès aux Données des Eaux Souterraines

ADR : Analyse Détaillée des Risques

AE : Autorité Environnementale

AEP : Alimentation en Eau Potable

AM : Arrêté Ministériel

ANDRA : Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs

AP : Arrêté Préfectoral

APD : Avant-Projet Détaillé ou Avant-Projet Définitif

APPB : Arrêté Préfectoral de Biotope

APR : Analyse Préliminaire des Risques

APS : Avant-Projet Sommaire

APSAD : Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurances Dommages

APUR : Atelier Parisien d'Urbanisme

ARS : Agence Régionale de la santé

AS : Installations classées Seveso (Autorisation avec Servitudes)

ATEX : Atmospheres Explosibles

AZI : Atlas des Zones Inondables

BASIAS : Banque de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service

BASOL : Base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

BAT : Best Available Technologie

BATAEL : Best Available Technologie Associates Emission Level

BTEX : Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes

BOM : Benne à Ordures Ménagères

BP : Basse Pression

BPE : Béton Prêt à l'Emploi

BREF : Best available techniques Reference documents

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

BRH : Brise Roche Hydraulique

BRS : Bio Réacteur Stabilisateur

BSD : Bordereau de Suivi des Déchets

BSDD : Bordereau de Suivi des Déchets Dangereux

BT : Basse Tension

BTP : Bâtiment des Travaux Publics

CCAF : Commissions Communales d'Aménagement Foncier

CE : Code de l'Environnement

CEM : Compatibilité Electro-Magnétique

CF : Coupe-feu

CIAF : Commissions Intercommunales d'Aménagement Foncier

CGEDD : Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable

CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

CLE : Commission Locale de l'Eau

CMR : Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique

CNDP : Commission Nationale du Débat Public

CO2 : Dioxyde de carbone

COHV : Composés Organiques Halogènes Volatils

COT : Carbone Organique Total

COV : Composé Organique Volatil

CPCU : Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain

CPDP : Commission Particulière du Débat Public

CSP : Conseil Supérieur de la Pêche ou Code de la Santé Publique

CSPS : Coordination Sécurité et Protection de la Santé
CSR : Combustible Solide de Récupération
CSRU : Centre de Stockage des Résidus Ultimes
CSS : Commission de Suivi de Site
CVC : Chauffage Ventilation Climatisation
CVOE : Centre de Valorisation Organique et Énergétique
DAOM : Déchets Assimilés aux Ordures Ménagères
dB : Les niveaux sonores sont exprimés en décibels (dB). L'unité utilisée pour exprimer les bruits est le dB(A) ; elle prend en compte la perception de l'oreille humaine et la sensation auditive associée
DCE : Directive Cadre sur l'Eau (Directive européenne)
DD : Déchets Dangereux
DDAE : Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter
DDTM : Direction Départementale du Territoire et de la Mer
DHII/DHIV : Espèce inscrite à la Directive Habitat – Annexe 2 / Annexe 4
DI : Déchets Inertes
DIB : Déchets Industriels Banals
DICRIM : Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs
DIP : Document d'Information du Public

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés
DND : Déchets Non Dangereux
DO : Espèce inscrite à la Directive Oiseaux
DOG : Document d'Orientations Générales
DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs
DUP : Déclaration d'Utilité Publique
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRIEE : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
DSEA : Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement
DTADD : Directive Territoriale d'Aménagement et de Développement Durable
EBC : Espace Boisé Classé
EH : Équivalent Habitant
ENS : Espace Naturel Sensible
EP : Eaux Pluviales
EPAURIF : Établissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Ile-de-France
EPDUP : Enquête Préalable à la Déclaration d'Utilité Publique
EPT : Établissements Publics Territoriaux

ERC : Éviter, Réduire, Compenser
ENEDIS : gestionnaire du réseau de distribution d'électricité
ErDF : Électricité réseau Distribution France
ERI : Excès de Risque Individuels
ERP : Établissements Recevant du Public
ERS : Étude des Risques Sanitaires
EU : Eaux Usées
EXE : Études d'Exécution
FAM : Filtre À Manches
FFCR : Fraction Combustible Résiduelle
FDS : Fiche de Données de Sécurité
FFOM : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères
FOR : Fraction Organique résiduelle
FUSE : Fiches d'Utilisation Sécurité Environnement
GE : Groupe Électrogène
GES : Gaz à Effet de Serre
GNR : Gazole Non Routier
GrDF : Gaz réseau Distribution France
GTA : Groupe Turbo-Alternateur
HAP : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques
HCT : HydroCarbures Totaux

HQAC : Haute Qualité Artistique et Culturelle

HQE : Haute Qualité Environnementale

HPE : Haute Performance Énergétique

HT : Haute Tension

HTA : Haute Tension entre 1 et 50 kV

HTB : Haute Tension supérieure à 50 kV

IAURIF : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France

IBD : Indice Biologique Diatomées

IBGA : Indice Biologique Global Adapté aux grandes rivières

IBGN : Indice Biologique Global Normalisé

IBMR : Indice Biologique Macrophytique en Rivière

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

IED : Industrial Emission Directive

IGN : Institut Géographique National

INAO : Institut National des Appellations d'Origine

INERIS : Institut National de l'Environnement industriel et des RISques

INPN : Inventaire National du Patrimoine Naturel

INRAP : Institut National de Recherche en Archéologie Préventive

INRS : Institut National de Recherche et de Sécurité

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

IOBS : Institut Oligochète de Bio-indication des Sédiments fins

IPPC : Integrated Pollution Prevention and Control

IPR : Indice Poisson en Rivière

ISD : Installation de Stockage des Déchets

ISDD : Installations de Stockage de Déchets Dangereux

ISDI : Installations de Stockage de Déchets Inertes

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

LAeq : Niveau de pression acoustique équivalent

LIE : Limite Inférieure d'Explosivité

LSE : Limite Supérieure d'Explosivité

Lp : Niveau de pression acoustique

LTA : Logistique Transport Alternatif

LTECV : Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte

Lw : Niveau de puissance acoustique

MA : Mesure d'Accompagnement

MC : Mesure de Compensation

ME : Mesure d'Évitement

MISE : Mission Inter Service de l'Eau

MMM : Musée du Monde en Mutation

MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle

MNT : Modèle Numérique de Terrain

MOS : Mode d'Occupation des Sols

MR : Mesure de Réduction

MS : Mesure de Suivi

MSI : Mise en Service Industrielle

MTD : Meilleures Technologies Disponibles

N2000 : Natura 2000

NaTech : Contraction de Naturel et Technologique (impact qu'une catastrophe naturelle sur une installation industrielle susceptible de provoquer un accident, et dont les conséquences peuvent porter atteinte, à l'extérieur de l'emprise du site industriel, aux personnes, aux biens ou à l'environnement)

NGF : Nivellement Général de la France

NNN : Niveau Normal de Navigation

NOX : Oxyde d'azote

OANC : Ouvrage d'Art Non Courant

OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation

OIN : Opération d'Intérêt National

OMr : Ordures Ménagères résiduelles

ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

ORDIF : Observatoire Régional des Déchets d'Ile-de-France

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PCB : Polychlorobiphényles

PCET : Plan Climat Énergie Territorial

PCI : Pouvoir Calorifique

PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenades

PDPG : Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles

PDU : Plan de Déplacement Urbain

PEB : Performance Environnementale des Bâtiments

PFD : Programme Fonctionnel Détaillé

PGC : Plan Général de Coordination

PGRI : Plan de Gestion du Risque Inondation

PHEC : Plus Hautes Eaux Connues

PIG : Projet d'Intérêt Général

PIRIN : Pôle Interdépartemental de prévention des Risques Naturels

PK : Point Kilométrique

PL : Poids Lourd

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PN : Protection Nationale

PNR : Parc Naturel Régional

POS : Plan d'Occupation des Sols

PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère

PPBE : Plan de Protection du Bruit dans l'Environnement

PPE : Périmètre de Protection Éloignée

PPR : Périmètre de Protection Rapprochée

PPRI : Plan de Prévention du Risque Inondation

PPRM : Plan de Prévention des Risques Miniers

PPRN : Plan de Prévention des Risques Naturels

PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques

PREDAS : Plan Régional pour l'Élimination des Déchets d'Activités de Soins

PREDD : Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux

PREDEC : Plan régional de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics

PREDMA : Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés

PRQA : Plan Régional pour la Qualité de l'Air

PPSPS : Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé

PSR : Produits Sodiques Résiduels

PV : Procès-Verbal

QD : Quotient de Danger

QMNA5 : Le QMNA5 est un débit d'étiage calculé à partir du minimum des débits moyens mensuels calendaires au cours d'une année civile

QPE : Qualité Prévention Environnement

RAP : Redevance d'Archéologie Préventive

RCS : Réseau de Contrôle de Surveillance

RD : Route Départementale

REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinérations des Ordures Ménagères

REI : Coupe-feu (R pour la stabilité, E pour l'étanchéité aux gaz, I pour l'isolation thermique)

RFF : Réseau Ferré de France

RHP : Réseau Hydrobiologique et Piscicole

RIA : Réseau d'Incendie Armé

RNN : Réserve Naturelle Nationale

RT : Réglementation Thermique

RTE : Réseau de Transport d'Électricité

RTE-T : Réseau TransEuropéen des Transports

Rw : Indice d'isolement acoustique normalisé

SAGE : Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SCR : Réduction Catalytique Sélective

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement
et de Gestion des Eaux

SDEVN : Schéma Directeur d'Exploitation
des Voies Navigables

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

SDRIF : Schéma Directeur de la Région Ile-de-France

SDVP : Schéma Départemental à Vocation Piscicole

SEDIF : Syndicat des Eaux d'Île-de-France

SEVESO : La directive du 24 juin 1982 (dite SEVESO)
demande aux États et aux entreprises d'identifier
les risques associés à certaines activités industrielles
dangereuses et de prendre les mesures nécessaires
pour y faire face.

SIAAP : Syndicat Interdépartemental pour
l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne

SMR : Site de Maintenance et de Remisage

SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer Français

SOGED : Schéma d'Organisation de la Gestion et de
l'Élimination des Déchets

SRA : Service Régional de l'Archéologie

SRCAE : Schéma Régional Climat Air Énergie

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Écologique

SSI : Système de Sécurité Incendie

STEP : Station d'épuration des eaux usées

STIF : Syndicat des Transports d'Ile-de-France

SUDAC : Usine de la Société Urbaine d'Air Comprimé

TGBT : Tableau Général Basse Tension

TE : Traitement des Eaux

TER : Traitement des Eaux Résiduaires

TMB : Tri Mécano Biologique

TMD : Transport de Matières Dangereuses

TN : Terrain Naturel

TVB : Trame Verte et Bleue

TV : Terre Végétale

UIOM : Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères

UVE : Unité de Valorisation Énergétique

UVO : Unité de Valorisation Organique

UVOE : Unité de Valorisation Énergétique et Organique

VL : Véhicule Léger

VLE : Valeurs Limites d'Émissions

VNF : Voies Navigables de France

VRD : Voirie, Réseaux et Divers

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

ZDE : Zone de Développement de l'Éolien

ZER : Zone à Émergence Réglementée

ZH : Zone Humide

ZI : Zone Inondable

ZICO : Zone Importante pour la Conservation des
Oiseaux

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique
Faunistique et Floristique

ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine
Architectural, Urbain et Paysager

ZPS : Zone de Protection Spéciale

ZSC : Zone Spéciale de Conservation



35, bd de Sébastopol - 75001 Paris - Tél. : 01 40 13 17 00 - Fax : 01 45 08 54 77 - www.sycdom-paris.fr